

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2014**

Absents excusés : MM. FORTIN, ORY

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : AVANT-PROJET

Comme il en a été décidé par le conseil, l'entreprise SERVICAD, bureau d'études de l'architecte a retransmis une nouvelle proposition d'APD intégrant un plateau rue de Fougères (côté Combourtillé) pour 13 750 € HT.

Pour rappel, la consultation de maîtrise d'œuvre avait été lancée avec un estimatif de travaux à 350 000 € HT ne comprenant pas la remise en état des réseaux. Après inspection télévisée réalisée récemment sur les réseaux d'eaux pluviales et usées, il apparaît nécessaire de procéder à leur réfection.

L'architecte retenu se rémunère toujours sur un pourcentage de travaux (3.96% en l'espèce).

Le maître d'œuvre, sur cette base estimative de travaux, est rémunéré par forfait provisoire de 13 860 € HT (350 000 € HT x 3.96%).

Le CCAP du marché (cahier des clauses administratives particulières) prévoit la fixation d'un forfait définitif à la phase avant-projet (estimation financière plus précise), toujours en fonction de l'estimation des travaux.

L'estimation passant à 493 850 € (avec intégration des travaux sur réseaux et plateau), le nouveau forfait serait de $493\,850 \times 3.96 = 19\,556.46$ €, soit une augmentation de rémunération de 5 696.46 € HT.

Cet avant-projet sera définitivement validé par le conseil municipal après avis du conseil général sur le projet.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PROJET CONSTRUCTION TOILETTES PUBLIQUES

Suite à la présentation de l'avant-projet par le cabinet SITADIN, au chiffrage d'un marché séparé de la construction de nouveaux toilettes publiques « en dur » estimé à 15 000 € HT (+ maîtrise d'œuvre d'environ 3 500 € HT) et une recherche sur les toilettes modulaires, le conseil municipal décide de lancer un projet traditionnel en dur de toilettes publiques.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2014-2015 DES ECOLES DE JAVENE

Le Conseil municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de Javené pour l'année 2014-2015 (avec abattement de 20% en tant que commune de Fougères Communauté)

• **Ecole publique de Javené :**

3 enfants en primaire x 364.22 € =	1 092.66 €
4 enfants en maternelle x 831.86 € =	3 327.44 €
TOTAL.....	4 420.10 €

Le Conseil municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école Privée de Javené pour l'année 2014-2015 (avec abattement de 20% en tant que commune de Fougères Communauté)

• **Ecole privée de Javené :**

23 enfants en primaire x 364.22 € =	8 377.06 €
6 enfants en maternelle x 831.86 € =	4 991.16 €
.....
TOTAL.....	13 368.22 €

Le Conseil précise que ces sommes seront versées dans la limite du coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques non connu à ce jour.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2014-2015 ECOLE DIWAN DE FOUGERES

L'école primaire associative de Diwan située sur Fougères sollicite la participation de la commune pour ses charges de fonctionnement sur l'année 2014-2015 pour 2 enfants de Billé.

Le conseil municipal accepte de participer dans la limite du coût moyen départemental des écoles publiques non connu à ce jour.

ACQUISITION PARCELLE TERRAIN RUE DE FOUGERES COTE PHARMACIE

Mme GENTRIC accepte de rétrocéder à titre gratuit une petite parcelle de terrain de 4m² au profit de la commune située rue de Fougères section ZM n°183 (sentier derrière le Pôle santé).

Les frais notariés et de géomètre seront acquittés par le cédant (la commune financera un grillage).

Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de cession auprès de Me BARBIER, notaire à Fougères.

CESSION BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC AIGUILLON CONSTRUCTION

Un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans a été conclu en 1983 entre Aiguillon construction et la commune pour mise à disposition au profit de la société HLM d'un immeuble communal constitué par l'ancien presbytère et par l'ancien Mansard. Le preneur demande aujourd'hui la cession du bail au profit de Fougères Habitat.

Le conseil municipal approuve ce transfert et autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de cession et à signer tous documents nécessaires auprès de Me BLANCHET, notaire à Fougères.

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE FOUGERES COMMUNAUTE

Le rapport complet est à disposition dans les locaux de la mairie.

L'année 2013 a été marquée principalement par :

Compétence développement économique :

- Vente de terrains ZA Aumaillerie, ZA Plaisance et ZA de la Meslais à diverses sociétés
- Locations de terrains et bâtiments principalement à des sociétés
- Dispositif d'aide à la création d'emplois par des entrepreneurs : 24 créations d'emplois aidés (ex : entreprise BOUVET de Combourtillé : 3 emplois aidés ; 7500 € d'aide)
- Zone de la Grand Marche : subvention versée pour la construction de l'ANSES ainsi que la pépinière d'entreprise côté ISAE-Projets en cours : implantation Institut formation en soin Infirmier, écoles consulaires et siège CCI, système de restauration sur site.
- Projet implantation MONBANA Zone de Plaisance
- Acquisition de terrains Zone de l'Aumaillerie et la Meslais
- Fonds d'intervention économique : accordé pour construction Restaurant Communal La Selloise à La Selle en Luitré

Compétence Urbanisme :

- Aménagement des Zones d'activités économiques communautaires vues ci-dessus.
- Participation à l'évolution des documents de planification urbaine :
 - *Avis sur élaboration/Modification PLU communaux
 - * Réflexion sur la prise de compétence transports
 - *Prochaine mise en œuvre très haut débit
 - *Aménagement à venir RN 12 entre Fougères et Alençon
 - *Mise en place à venir d'un Système d'informations géographiques communautaire

Compétence Service public d'assainissement non collectif : (SPANC)

- 6 contrôles ont été réalisés sur Billé (2 de conception, 1 de réalisation, 3 de diagnostic dans le cadre d'une vente)

Compétence Habitat

- 97 dossiers ont été déposés en 2013 dans le cadre de la nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Bâtiments communautaires : Gestion de l'Espace Aumaillerie/Conservatoire de Musique/Ecole arts plastiques/Galerie d'art Albert Bourgeois/Médiathèque/Centre culturel et Théâtre/Piscine Aquatis

Compétence taxi à la demande : 168 tickets vendus sur Billé (4.30 € pour 50 tickets)

Compétence Fourrière animale/Base de plein air de Chênedet/Haies bocagères et marché de l'Aumaillerie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Devis SERRAND (Vitré) accepté** : création chemin piétonnier Maison médicale pour un montant de 839.26 € TTC.
- **Taxe d'aménagement maintenue à 1%**: La taxe d'aménagement est instaurée actuellement de plein droit sur la commune à hauteur de 1% sans délibération et renouvelable par tacite reconduction. Il appartient au conseil municipal de décider s'il entend pour 2015 y renoncer, modifier le taux d'imposition (entre 1 à 5%) ou mettre en place des exonérations (abris de jardin, locaux artisanaux, surfaces de stationnement). Le conseil décide de ne pas modifier le taux de la taxe.
- **Rythmes scolaires** : Le conseil municipal accepte de reverser à la commune de Romagné qui a mis en place les TAP lors de cette rentrée les sommes reçues du conseil général (50 € par élève) pour les 5 enfants de Billé scolarisés dans cette commune.
- **Devis SEDI illuminations de Noël accepté** : 4 nouvelles décorations de Noël « envie d'étoiles » pour un montant TTC de 1 264.80 € seront installées autour de l'Eglise.

AGENDA

- **Les cloches de l'Eglise seront réinstallées le 18 décembre.**
- **Les illuminations de Noël seront posées le samedi 6 décembre**
- **Les Vœux du Maire auront lieu le 10 janvier 2015.**
- **Le bulletin municipal devrait paraître fin janvier 2015**

Prochain conseil : le jeudi 4 décembre 2014 à 20h00
Salle du Conseil de la Mairie

La séance est levée à 0h00